



Procès-verbal du Comité Directeur 25 mars 2023 à Chaponnay

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, COURTOIS Eric, GALLET Bernard, HARENT Eliane, KERNEIS Hervé, LEVARLET Christian, MOREAU Florian, RIPERT Alain, SCHUTTERS Thierry, SENELOZE Daniel, UROZ Frédéric.

Excusés : BOUSSUGE Martine, COLOMBANI Frédéric, CORDURI-DAVIET Valérie, MOREL Carine, PEAN Patrick, RENAUD Christine.

Assiste : CADEI Franck.

La réunion est ouverte à 10h00 sous la présidence d'Alain Ripert qui remercie les différentes personnes présentes ce jour ainsi que la ligue de Rugby qui a pu nous recevoir ce jour.

Préambule

Christian Levarlet souhaite apporter des précisions quant à son état de santé afin que la situation soit claire pour tous. Il mène un combat depuis quelque temps, accompagné par ses proches. Une date charnière est prévue à partir du 3 mai 2023. Christian est bien décidé à combattre et gagner lors des étapes à venir.

Arrivée du Directeur Général des Services

Géraud Mousnier a pris ses fonctions le 20 mars 2023. Il s'est déplacé dans les trois sites. Géraud présente son parcours aux personnes présentes.

Budget

Daniel SENELOZE remercie tous les cadres, élus et le service financier pour les différents travaux accomplis afin de présenter un budget prévisionnel en prenant en compte le réalisé 2022.

Il a été demandé au service financier de produire tous les 20 du mois, à chaque commission, un état du réalisé / budget prévisionnel. Cette action démarrera dès avril 2023 afin d'avoir une courbe de trésorerie au plus près.

A noter, l'arrivée de Laurence Privet depuis novembre 2022, en remplacement d'Isabelle PIOS qui part à la retraite à la fin du mois.

Remerciements aussi à Françoise Stoffer qui, avec Alain, ont bien géré les finances de la ligue en maintenant une situation saine et « propre ».

Nous sommes confrontés à la problématique suivante :

- La ligue paie la FFHB (part licences) sur 4 mois (de septembre à décembre), pour un paiement les années précédentes étalé sur l'année sportive.
- Les clubs paient les factures (licences FFHB et adhésion ligue) pour 50 % en prélèvement mensuel et 50 % en tiers.

Ce fonctionnement oblige la ligue à faire des avances de trésorerie conséquentes ; des solutions sont en cours d'étude afin de trouver des solutions de paiement plus adéquates.

A l'heure actuelle, il y a un retard de recettes de 180 000 €, lié à des retards de facturation et de paiements de certains clubs.

ITFE

Le budget 2023 est en hausse en lien avec la professionnalisation et le CFA qui ne rembourse qu'une fois par an. Les 313 000 € incluent le critère de performance qui est effectué sur du déclaratif accompagné de justificatifs. Le vote de cette prime sera voté au CA de l'ADASA et devrait être porté à 65 000 €. Pour autant, il apparaît sur ce poste plus de dépenses et moins de recettes.

Un audit ITFE est en cours et devrait nous permettre de mettre peut-être en avant des pistes d'amélioration.

A noter, un point à améliorer : la facturation qui est en retard, ainsi que les paiements des factures.

Il est important qu'à l'avenir, les formations soient réglées en amont, avec une étude à faire sur le paiement en ligne et la mise en place des conditions de remboursement.

Le volet arbitrage est important : 460 arbitres jeunes. C'est un processus lourd.

Il conviendrait aussi d'améliorer les informations communiquées aux clubs.

L'inscription en formation passe par la personne avant d'aller vers le club afin qu'il y ait une reconnaissance des compétences partie employeur/club.

PPF

La conjoncture fait qu'il conviendrait de faire aussi bien mais avec moins de moyens financiers (réduction des subventions).

Christian Levarlet propose d'essayer de prendre contact individuellement avec Alexandre Manti, malgré les déclarations de la région concernant les subventions ; certains auraient eu gain de cause.

Quelles optimisations. Le nombre de sites, les ressources humaines, des regroupements ?

Il existe différents points d'entrée dont des hypothèses de restructuration à la sortie des 500 joueurs en pôle ou en détection, qui ont entre 12 et 18 ans.

Pour autant il ne faut pas oublier les piliers régaliens et les liens ITFE / PPF qui permettent l'accès à la pratique du sport.

Il est important de se restructurer afin d'optimiser tous les process et de voir quels liens il est possible de créer avec le secteur professionnel.

Une partie de ces réflexions est prise en charge par la DTR et est à enrichir avec l'aide des élus, des clubs. Franck Cadei va travailler sur ce point.

Arbitrage

Nombre de personnes concernées :

- Entre 100 et 200 personnes
- 12 binômes
- 34 bassins avec la volonté d'avoir 1 binôme par bassin afin d'arriver à la cible des 12 binômes.
- Environ 50 accompagnateurs : cela est très insuffisant. Avant la fusion, il y avait 80 accompagnateurs en le Dauphiné Savoie. Le lien avec les CMCD a été mal estimé. De plus, l'indemnité des accompagnateurs étant inférieure à celle des arbitres, cela peut aussi expliquer ces manques.

Une inquiétude aussi quant aux mises à disposition qui sont en augmentation de 10 %.

Environ 600 personnes liées à l'arbitrage passent par l'ITFE et génèrent des factures de petit montant ; la solution pourrait être la récupération des indemnités d'arbitrage pour reversement et prendre la somme sur cette indemnité. Cette solution a un impact RH.

Aujourd'hui, il est toujours aussi difficile de discuter sur certaines notes d'arbitres. Il manque des frais de déplacement sur la période de mai et juin.

Performance Sociale

Le budget nécessite un travail complémentaire.

Tous les projets sont maintenus. Les objectifs à atteindre sont sur plusieurs saisons, avec plusieurs actions sur le sport au féminin et les jeunes dirigeants.

L'un des principaux problèmes des clubs est l'engagement des bénévoles.

Un recrutement est en cours afin d'assurer des missions sur les services civiques, de l'administratif et l'intégrité. Cela devrait permettre de diminuer les mises à disposition.

Pour la nouvelle personne à intégrer, trois profils sont en short-list (la ligue et le comité sont en accord sur ces personnes).

Un rendez-vous est prévu avec la personne ciblée afin de voir l'aspect contractuel mais aussi s'assurer des démarches faites auprès de son employeur ; la ligue, par le biais, d'un élu prendra contact avec l'employeur actuel.

Discipline

Stabilité quant à la gestion des dossiers.

Concernant certaines sanctions, il serait sans doute souhaitable que la FFHB puisse se pencher sur des obligations de formation.

Concernant les Travaux d'Intérêt Général (déjà utilisé par le passé), cette alternative est très intéressante notamment sur un public fautif jeune mais elle nécessite des ressources humaines.

Pourquoi ne pas utiliser une partie des amendes et l'affecter sur un fonds dédié sur une offre de formation spécifique ?

Il serait peut-être utile de remplacer tout ou partie de la CMCD par des obligations de terrain.

Un règlement intérieur est en cours de construction afin que la gestion pour l'équipe à venir soit facilitée.

Partenariat

Contrat Hummel : nous sommes plus en échange qu'en réel partenariat ; il est important de pouvoir trouver des partenaires.

Interpôles / Beach

Le modèle économique devient de plus en plus difficile et ne permet plus d'être à l'équilibre financier. Le forfait journalier, notamment hébergement et restauration des interpôles n'a pas évolué depuis très longtemps. Des échanges ont lieu avec la FFHandball afin d'étudier la manière de le faire évoluer.

Ces deux volets font l'objet d'un budget à part.

Autres points

- Un dossier prud'hommal concernant Ali Mani vient d'être traité par le tribunal (le 23 mars 2023). La notification est parvenue à la ligue le 24 mars 2023. Les conclusions sont celles-ci :

Le conseil de Prud'hommes après délibération

- *Déboute M. Sid Ali Mani de l'intégralité de ses demandes*
- *Déboute la Ligue Auvergne Rhône Alpes de sa demande reconventionnelle (à savoir condamner Monsieur MANI au paiement de la somme de 3 000 € au titre de l'article 700)*
- *Dit que chaque partie conservera à sa charge ses propres dépens*

Cette décision peut faire l'objet d'un appel dans un délai d'un mois.

- Un certain nombre de clubs sont en retard sur le paiement de leurs factures pour des sommes importantes : des relances sont en cours. **Les clubs devront être à jour pour l'AG, (avant celle-ci).** Le paiement le jour même ne sera pas possible.
- Concernant l'accompagnement collectif pour des bénévoles : Christian Levarlet indique que le CROS pourrait peut-être apporter son aide.

La séance est levée à 12h30. La séance reprend à 14h00

CTI

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, COURTOIS Eric, FRANCK Robert, GALLET Bernard, HARENT Eliane, KERNEIS Hervé, RIPERT Alain, SCHUTTERS Thierry, SENELOZE Daniel, SINGLA Patrick

Absent : THEATE Gérald

Excusés : BARATA Paula, CHOSSAT Jean Marc, COLOMBANI Frédéric, CORDURI-DAVIET Valérie, DEFOUR Jean Pierre, EYMARD Christian, MOREL Carine, PERRIN Patrice, PEAN Patrick, SOBIERAJ Daniel, RENAUD Christine

Assistent : CADEI Franck, MULLER Franck

Un Conseil de Territoire a eu lieu le week-end du 18 mars, auxquels ont participé Patrick Singla et Alain Ripert avec deux points distincts le matin, l'ANS, et le CTI l'après-midi.

Patrick Singla présente les éléments échangés et qui sont synthétisés sur le document en annexe 1.

Le CTI couvre une enveloppe de 2 millions d'euros dont 300 000 aux ultra-marins.

L'enveloppe de l'ANS diminue d'environ 8%, avec une enveloppe pour AURA qui devrait être aux alentours de 234 000 €.

Un avenant au CTI devrait être signé, avenant sur lequel seront indiqués les chiffres et les indicateurs attendus.

Le contrat est identique ; seuls les indicateurs changent.

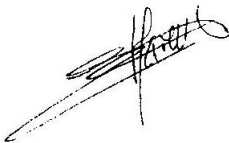
Pour autant des points doivent être précisés, comme par exemple :

- Ce que recouvre le nombre de contrats PRO signés pour un minimum de 6 mois (des contrats sur le territoire, par des athlètes issus du territoire, ...)
- Pondération sur le nombre de clubs
-

Il conviendra d'être encore plus attentifs sur les aides apportées par le CTI et l'ANS : un même projet ne peut être aidé par ces deux biais.

La séance est levée à 16h00

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président



Conseil des territoires 18/03/2023

ANS/PSF et CTI

Deux dispositifs d'aide au développement du handball sur nos territoires



Le contrat territorial individualisé



ANS/PSF cadre et orientations fixés par l'Agence Nationale du Sport

3 134 000 € dont 432 993€ LUM

+

2 000 000€ dont 300 000€ LUM

= 5 134 000 €

Clé de répartition enveloppes PSF et CTI

Pourquoi redéfinir les enveloppes territoriales ?

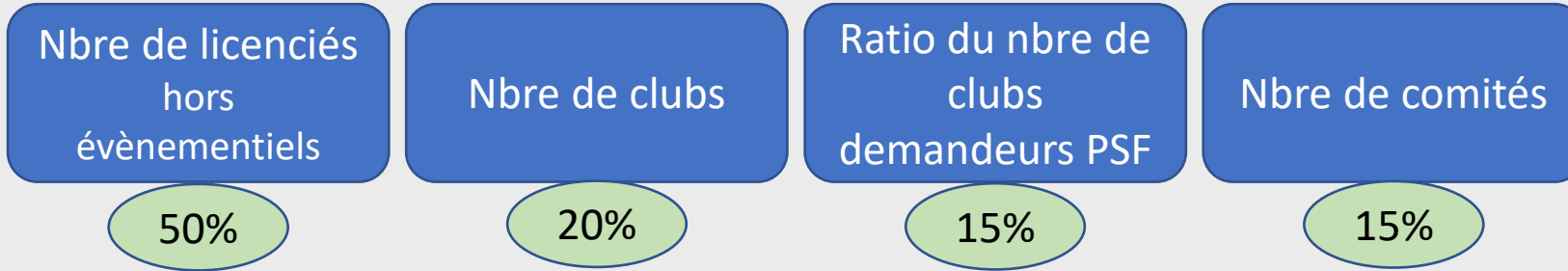
- Issues des chiffres de l'ex-CNDS
- Se basaient sur des chiffres anciens
- N'incluaient pas des critères « handball »
- Ne permettaient pas de prendre en compte les objectifs du PSF et du CTI dans leur complémentarité
- Déséquilibre suite à la mise en place des nouvelles régions

Proposition enveloppe PSF

- Introduction possible d'une part fixe pour répondre aux thématiques prioritaires de l'ANS
- 4 critères
- Évolution lissée sur 3 ans
- Uniquement pour les ligues métropolitaines (= enveloppes LUM pré-affectées par l'Agence Nationale du Sport)

Simulation 1 :

Critères :



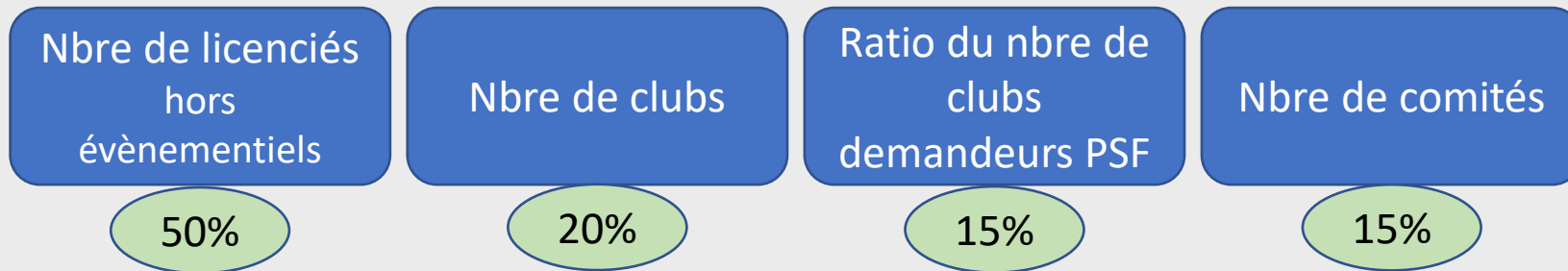
Part fixe à hauteur de ¼ de l’enveloppe PSF hors LUM

↳ À flécher sur les projets répondants aux 3 grandes orientations de l’Agence

Lors du vote en conseil des territoires la simulation 2 a recueilli le plus de voix

Simulation 2 :

Mêmes critères :



Sans part fixe

Proposition enveloppe CTI

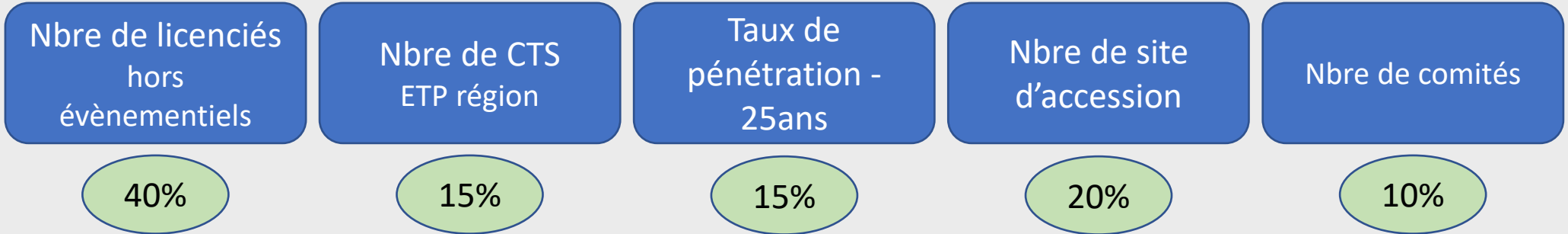
- 5 critères
- Évolution lissée sur 2 ans
- Uniquement pour les ligues métropolitaines

Une évolution lissée sur 3 ans a été demandée et validée

Simulation 1 :

Lors du vote en conseil des territoires la simulation 1 a recueilli le plus de voix

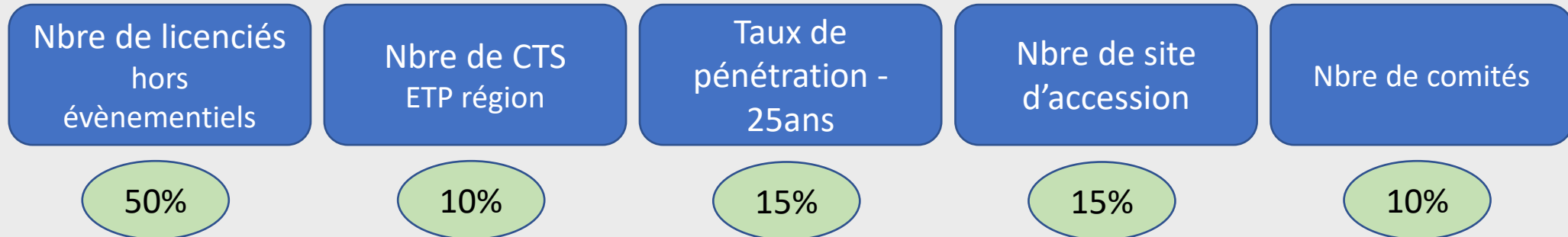
Critères :



Simulation 2 :

Mêmes critères :

Poids différents



Les orientations et le timing

ANS/PSF



3 thématiques prioritaires

Féminisation

Sport santé

Parasport

50% de la somme à destination des clubs

Maximum 15% sur le volet aide à l'accèsion

Webinaire avec les référents ANS des territoires le 23 mars

Lancement de la campagne ANS le 3 avril

Clôture Compte Asso le 9 mai

CTI



Mise en œuvre du projet fédéral Handball 2024

60% part fixe attribué à la signature
de l'avenant au CTI

40% part variable à l'issue du
dialogue de gestion et de projets

Évaluation sur la base des critères objectifs, quantifiables, mesurables et observables sur les axes du CTI prévue à partir du 1^{er} Aout 2023 :

PPF Féminin, PPF masculin, PPF Arbitrage, Performance sociale, Performance organisationnelle (emploi, formation) et performance territoriale (gouvernance)

Propositions d'indicateurs et critères d'évaluation du CTI

Performance sportive : PPF féminin et masculin propositions



Indicateur 1

"entrées en CFCP" et la "signature du premier contrat pro temps plein".

Indicateur 2

augmentation nombre de licencié(e)s de -13 ou -14 ans

Les indicateurs proposés ont reçu un avis favorable

Performance sportive: PPF Arbitrage



Indicateur 1

Nombre de rencontres des championnats U18/U17 Nationales arbitrées par des binômes arbitres jeunes JAJ/JA

(-25ans) **avec** la présence d'un accompagnateur (toute qualification)

Indicateur 2

L'indicateur 2 sera retravaillé avec la CNA, la DTN et quelques membres du conseil des territoires

Nombre de rencontres arbitrées par des binômes arbitres -30ans déléguées aux CTA par la CNA (N2f/N3m)

Performance sociale

Indicateur n°1

Regard porté sur l'évolution des licences enregistrées sur le territoire

Option 1

Prise en compte de toutes les licences
(compétitives et événementielles)

Avantage

La prise en compte de toutes les licences révèle l'activité des territoires sur l'ensemble des pratiques, la mise en place d'animations pour le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, les interventions dans le champ scolaire...

Inconvénient

Difficultés dans certains territoires a généré des licences événementielles dans le cadre des activités scolaires (mais cet élément peut être pris en compte pour individualiser les objectifs de hausse des licences)

Option 2

Prise en compte des licences compétitives

L'option 1 a reçu un avis favorable, avec un objectif différent pour les licences événementielles et spécifique par territoire

Performance sociale

Indicateur n°2



| | |
|-----------------|---|
| Option 1 | Prise en compte de la capacité du territoire à fidéliser et attirer des licenciés de la tranche d'âge la plus exposée à la perte d'une saison sur l'autre |
| Option 2 | Prise en compte de l'évolution du nombre de clubs du territoire (qui est un indicateur du maillage du territoire) |
| Option 3 | Prise en compte des licences féminines (compétitives et évènementielles) |
| Option 4 | Prise en compte du développement des offres de pratique (au travers de la participation des clubs au "Mois de...") |
| Option 5 | Prise en compte de l'évolution du nombre de licences évènementielles (proposition dans l'hypothèse où pour l'indicateur n°1 seules les licences compétitives seraient prises en compte) |

L'option 1 a reçu un avis favorable, la tranche d'âge concernée serait les 12-16 ans

Indicateur 1: analyse des cohortes du Titre 4 et Titre 5 en sortie de formation

- taux de maintien dans l'emploi à 6 mois à l'issue de la formation > à 75 %

Les indicateurs seront retravaillés avec l'IFFE, la DTN et quelques membres du conseil des territoires

Indicateur 2 : Niveau de qualification de l'encadrement des TFP et des Certificats fédéraux

- 100% des responsables de formation parcours continus des Titres 4 et 5 qualifiés :

« Coordonnateur de formation » ou « En formation » Chaque responsable de formation doit avoir à minima 40% de ses missions consacrées au TFP

- 85 % des responsables de formation des Certificats parcours modulaires qualifiés :

Formateur (Dans l'alternance et/ou Digital) Ou « en formation » Chaque responsable de formation doit être avoir à minima 10% de ses missions consacrées à UN certificat

Performance organisationnelle (emploi – formation)

Indicateur 3

Appartenance au CFA Fédéral

- Être section d'apprentissage de l'IFFE

L'indicateur 3 a reçu un avis défavorable

